

Les intempéries

Lorsque Météo France vous informe par le biais de la carte de vigilance de l'arrivée d'un phénomène météorologique dangereux d'intensité exceptionnelle sur le département, appliquez les consignes de base ci-dessous.

[Consultez la carte de vigilance de météoFrance. \(https://meteofrance.com/\)](https://meteofrance.com/)

Pour les vents violents

- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent.
- Restez chez vous, rangez les objets exposés au vent, n'intervenez surtout pas sur la toiture.
- Évitez toute activité extérieure, si vous devez vous déplacer, soyez prudent, empruntez les grands axes de circulation. Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.

Pour les orages

- Évitez les activités extérieures. Soyez très prudent, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses.
- Si vous êtes à l'extérieur, abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

Pour la neige et le verglas

- Restez chez vous et n'entrez aucun déplacement.
- Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et la destination à des proches.
- Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.

Pour la canicule

- > Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif. Continuez à manger normalement.
- > Ne sortez pas aux heures les plus chaudes. Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers. Si vous connaissez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.
- > Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- > Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.
- > Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour si possible.
- > Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie. En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :

Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :

Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00

Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**